

## Interpellation

### Désignation de genre : des hommes mais des femmes aussi s'engagent pour notre commune !

Sur le site de notre commune, la désignation de genre n'est pas parfaite.  
On peut y lire, par exemple :

- « **Les quelque 50 collaborateurs de l'Administration communale de Bex sont à votre service** »
- « **Nos quelque 50 collaborateurs de l'administration communale de Bex sont là pour vous accueillir et vous servir !** »

De plus, les personnes qui occupent une fonction de « conseillers communaux » comme annoncé sur le site, ne sont en réalité pas que des hommes.

La rédaction égalitaire en genre, est fortement encouragée dans les administrations publiques comme dans le secteur privé. Elle est largement acceptée et utilisée, son influence sur le respect de l'égalité des sexes prouvées de longue date.

Afin que chaque citoyen et chaque citoyenne puissent se sentir également concerné.e.s par les informations publiées sur le site de notre commune, afin que chaque citoyen, mais surtout chaque citoyenne puissent trouver à s'identifier à un rôle ou une fonction au sein de notre commune, il convient d'adapter les textes selon les principes de l'écriture épïcène de manière à respecter l'égalité entre les genres.

Le champ d'application de l'écriture épïcène ainsi que les règles de base sont explicités dans la Directives et règles à usage interne de l'Etat 5.8. « Rédaction épïcène » et consiste essentiellement à féminiser ou masculiniser les désignations de personnes, écrire par exemple une préfète, un préfet, une conseillère communale et un conseiller communal.

Je souhaite interpeler la Municipalité par la question suivante :

- L'adaptation des textes du site internet de la commune ou toutes autres publications communales selon les principes de l'écriture épïcène est-elle envisagée, le cas échéant, quel temps prévoit la Municipalité pour effectuer ces modifications ?

Les Vert.e.s M Gerber  
13 12 23

